Elles obéirent, sans réflexion.

—Et vous, Michel?

—Moi, je reste. Je ne veux pas quitter notre enfant!

Et il s'assit sur une des marches humides de l'escalier.

Le capitaine Lavidry venait de s'enfermer de sa mère et de sa fille. Une seconde de plus et il les surprenait.

Elles surgirent tout à coup, du milieu des blessés râlant dans la salle à manger où vacillait toujours la bougie.

Comme il était changé! Comme on devinait à son visage, à ses yeux, les misères de cette campagne, le désespoir, la chute de toutes les illusions.

En les apercevant, il les réunit toutes deux sur son cœur, et elles sentirent ce cœur qui se soulevait, bondissait, et sur leur front, sur leur cheveux, elles sentirent aussi que des larmes tombaient. Suffoqué, l'officier murmurait:

—Que je suis heureux! Que je suis heureux de vous avoir revues! Il me semble que j'oublie les fatigues, les défaites, les tristesses.... et que si je dois mourir, je mourrai sans regrets.

Elles restaient sans forces contre sa poitrine, partagées entre le bonheur infini de l'avoir un moment auprès d'elles et d'entrevoir un coin de ce ciel bleu parmi tant d'horreurs, et l'effroi de la découverte qu'il pouvait faire, que la moindre chance pouvait lui livrer.

Puis, tout à coup, il leur adressa des reproches.

—Pourquoi vous retrouvé-je ici, dans ce chalet? Comment se fait-il que personne ne vous ait conseillé de fuir à Sedan, où vous seriez du moins en sûreté... hors des insultes des Allemands ivres?...

Elles trouvèrent de vagues prétextes.

Elles ne voulaient pas lui dire que Marthe était à peine remise des ses fatigues que s'en aller à Sedan, auprès des amis de leur famille, ce n'était plus possible avec le nouveau-né. Alors, elles étaient restées. Du reste, elles préféraient cela. Est-ce que les blessés n'ont pas besoin de mains tendres et délicates et de douces paroles et d'espérances? Et qui donc mieux qu'une femme, peut leur donner tout cela?

—Je vous en supplie, partez!...dit l'officier.... Vous courez ici les plus grands dangers. Cette maison, demain, recevra les premiers efforts de l'ennemi......Qui sait si elle ne sera pas prise et reprise!......Et vous, dans cette affreuse mêlée, que deviendrez-vous?......Déjà, même, c'est un bonheur inouï que vous ne soyez pas blessées......Où vous cacherez-vous?

—Dans la cave.

—Bien. Mais je voudrais vous voir loin du chalet. Je puis vous faire escorter par deux soldats. Vous passerez aisément. Dans une heure ou une heure et demie, vous entrerez à Sedan. Là, si le danger n'est pas complètement écarté, du moins il n'est plus aussi grand.

Mais elles refusèrent, obstinées.

—Et si tu es blessé, père, qui donc te soignerait? te sauverait?

Il n'en obtint rien et soupira.

Il s'approcha de la fenêtre, se pencha au dehors, écouta.

Il était quatre heures et demie. Un brouillard se levait de la Meuse et enveloppait la campagne, ainsi que la ville, mais si épais qu'il ressemblait à un immense voile gris que Dieu jetait entre les deux armées pour les dérober l'une à l'autre.

A ce moment, un coup de canon partit des hauteurs qui avoisinaient le pont du chemin de fer.

Ce fut comme un signal.

Une violente fusillade y répondit, du côté des Bavarois, qui, à la faveur du brouillard, cherchaient à se rapprocher de Bazeilles.

Lavidry devint soucieux.

Il n'avait pas abandonné l'espoir d'obliger sa mère et sa fille à quitter la dangereuse maison.

La bataille commençait. Il était trop tard, à présent.

Tous les hommes étaient debout, à leur poste, derrière les créneaux, derrière les clôtures, dans les fossés.

Les factionnaires venaient de se replier.

En face, dans le brouillard où l'on ne distinguait rien, pareil à une vaste et profonde mer, le danger inconnu, que révélaient le bruit rythmique de troupes en marche et les rudes commandements des officiers bavarois.

—Oui, il est trop tard.

Et il embrassa les deux femmes.

—Retournez dans votre cachette.... Tout à l'heure, si je le puis, j'irai vous dire adieu. Vite, vite.... Entendez-vous?....

Une volée de mousqueterie s'abattait sur la Maison blanche partant du brouillard, où l'on ne voyait rien. En même temps les chassepots répondaient, crépitant depuis le bois qui s'étageait au-dessus de la route jusqu'à la berge de la Meuse. Des mitrailleuses craquèrent.

Mais presque aussitôt la fusillade se ralentit. Les Allemands ne répondaient pas. Croyant enlever les premières maisons presque sans coup férir, ils prenaient maintenant d'autres dispositions. Le brouillard les protégeait toujours.

Lavidry les conduisit jusqu'au bord de l'escalier.

Il ne vit pas Michel dans l'obscurité.

—A tout à l'heure! dit-il.

Rapidement, il s'assura que tout le monde était à son poste, encourageas ses hommes par quelques bonnes paroles. Du reste, dans le combat, il donnait l'exemple; ses soldats le regardaient et se sentaient braves. Ils ne l'avaient jamais vu se départir de son indifférence absolue, au milieu des balles. Il semblait qu'il ne fût pas là pour son compte, que cette grêle de projectiles ne tombait point là pour lui et que cela ne le regardait pas.

Le lieutenant maigre le salua:

—Ça va chauffer, mon capitaine....

Et ils échangèrent un regard attristé.

Ils feraient leur devoir, ils iraient jusqu'au bout des héroïsmes, mais ils n'avaient plus la foi.

Dans l'angle de deux haies du jardin, le petit soldat imberbe avait repris sa brouette et très commodément installé, avec, devant lui à portée de sa main, des paquets de cartouches déchirés, il attendait, paisible, ses yeux bleus sondant le brouillard.

Les officiers l'entendirent qui maugréait:

—Tonnerre! on n'y voit goutte...... ils ont toutes les chances......

Lavidry le connaissait. C'était un engagé pour la durée de la guerre, une tête enthousiaste, téméraire jusqu'à la folie.

—Darnetal, tu n'es pas juste—....Ce qui les protège te protège aussi......

—Oui, mon capitaine, seulement c'est du temps de perdu.

Lavidry passa devant le soupirail de la cave.

Là-dessous, ce qu'il aimait le plus au monde! Les deux femmes y étaient en sûreté contre les balles. Mais non contre l'incendie, non contre les Allemands, surtout.

Rien ne le retenait là.

—Allons, encore un adieu, murmura-t-il....le dernier, peut être......

Il rentra, pénétra dans l'escalier de la cave, descendit lentement.

Les deux femmes ne s'étaient pas recouchées. Elles s'étaient mises en prière. Rosalie seule dormait. Quant à Michel, assis sur un chantier, il rêvait, le regard tourné vers le berceau.

Une petite lampe à pétrole éclairait cette scène triste. C'était plutôt une veilleuse qu'une lampe et le caveau gardait, malgré cela, une obscurité qui ne cessait qu'au milieu et restait presque complète dans le fond.

C'était là, dans ce fond, loin du soupirail, c'est-à-dire loin du danger possible, qu'on avait reculé le berceau.

Lavidry s'était arrêté sur la dernière marche.

Il vit les deux femmes à genoux et priant; il vit Rosalie endormie; il vit aussi Michel, mais sans le reconnaître, et il ne regarda point du côté du berceau.

—J'ai voulu vous embrasser encore, dit-il.

La grand'mère étouffa un cri et se leva.

Marthe, étranglée par la peur, restait à genoux.

—Adieu, mère chérie, dit l'officier......

—Adieu, mon fils......

Et la pauvre femme se mit entre le berceau et celui qu'elle embrassait. Mais il se pencha sur sa fille et dans ce mouvement, devant lui, sous ses yeux, il vit Michel Mornas.

Comme il était tout près, il le reconnut cette fois.

—Ah! fit-il, vous ici, malgré ce que j'avais dit......

Marthe, toujours à ses genoux, semble implorer sa pitié.

Et tout à coup, du fond obscur de la cave, un léger cri, une plainte douce, qui sort du berceau bleu.....

Et c'est tout: une plainte, seulement. L'officier fait quelques pas vers le fond plein de ténèbres.

—Qu'est ce donc? dit-il... Un enfant?

Il s'approche. Il se penche. Il écarte les rideaux.

—Un enfant tout petit!....

Le pauvre homme sent s'effondrer en lui son cœur, son cerveau.... C'est d'instinct.... Il ne réfléchit pas.

L'enfant recommence sa plainte. Il a faim. Mais il n'est pas méchant. Il ne crie pas très fort.

Lavidry se recule et se retrouve, près de Michel anéanti, auprès de Marthe à genoux, de sa mère suppliante

Il reste silencieux. Sa vie est brisée. Il ne lui vient même pas de haine sur les lèvres. Un profond dégoût de tout. Entre sa fille et lui quelque chose d'insurmontable démonté. Il n'a plus de fille. C'est une étrangère. C'est n'importe qui.

Il est anéanti!.... Cet enfant! Voilà ce qu'on lui cachait!.... Et c'était en un pareil et aussi tragique moment qu'il apprenait!.... alors qu'il avait tant besoin de sa présence d'esprit, de son sang-froid!!

Pourtant, s'il se trompait!! Une espérance chimérique lui vint, une seconde. Pourquoi n'aurait-on pas recueilli cet enfant, abandonné dans une maison voisine? Pourquoi cette affreuse pensée? Ce soupçon infâme?

Il balbutie, en regardant, avec des yeux fous, ceux qui sont là:

—Cet enfant, mère? A qui donc?

Il se plaint toujours, le petit.

Personne ne répond. Personne n'a le courage de porter à cette homme une blessure mortelle. Mais Marthe se traine, à genoux, jusqu'au berceau. Des mains de Rosalie elle reçoit son fils qui se tait tout de suite et pendant que son regard effaré de pauvre biche supplie le père, chastement elle entr'ouvre son corsage et présente au petit sa gorge blanche et gonflée.

—Marthe! Oh! mon Dieu, mon Dieu! dit l'officier.

Il chancelle, tombe, se cache la tête dans les mains. On dirait qu'il a horreur de ce qu'il a vu, que c'est abominable et que la douleur lui a comme brûlé les yeux.

Et il dit, en effet:

—C'est horrible! C'est horrible! Ce n'est pas juste....

Marthe était restée à genoux.

De sa gorge contractée, pas une parole, pas même un mot, pas même celui de: Pardon.

En haut, la fusillade a commencé. Et on dirait que de la grêle, incessante, s'abat sur la maison. Cette fois, c'est la bataille. L'officier n'entend pas les bruits du dehors. Il n'écoute que les voix qui montent de son cœur et qui lui disent que cette enfant est souillée.... Et il rougit, lui, homme, devant cette faute.

C'est la grand'mère qui implore.

—Georges, pardonne-leur, puisque tout peut se réparer.... Il a souffert.... beaucoup.... Il est digne d'elle.... Oubli et pardon....

Il n'a pas entendu. En haut la fusillade redouble.

Le lieutenant maigre parait sur l'escalier....

—Mon capitaine!

Et il disparait. Des flocons de fumée s'engouffrent dans la cave. Ce n'est pas l'incendie. Cela sent la poudre.

Lavidry est sourd. Qu'est ce que cela lui fait que l'on se tue au-dessus de lui et que l'on s'égorge? Il s'est assez battu et valeureusement, depuis le commencement de la guerre. Qu'on d'autres de faire leur devoir. Qu'on le laisse pleurer sur son honneur et son bonheur perdus! Il reste sourd à l'appel du lieutenant.

L'enfant est rendormi. Rosalie le replace dans son berceau.

Alors il dit, d'une voix méconnaissable:

—Je le jure, j'aimerais mieux te voir morte!

En haut de l'escalier le lieutenant apparait de nouveau. La vive lumière du dehors l'éclaire. Deux soldats le soutiennent. Il est sanglant.

Avec un froid sourire:

—Mon capitaine, est-ce que vous vous cachez?

Il échappe aux soldats, tombe et reste immobile.

Il est mort.

Il vient de recevoir deux balles dans la poitrine, pendant qu'un éclat d'obus lui fracassait les jambes.

Cet outrage d'un mort, outrage immérité,—rend à l'officier sa présence d'esprit.

—Ecoute, Marthe, je vais mourir.... Je ferai tout ce qu'il faut pour cela. Et je te réponds que je réussirai.... Eh bien! je veux que tu dises que c'est toi qui m'auras tué...... Car c'est toi, bien vraiment.... C'est de toi que je meurs. Et j'aime mieux cela, car, vivant, je ne te pardonnerais jamais.

Et d'un pas raide, n'ayant plus qu'un but, la mort, il remonte et va reprendre son poste.

Au moment où il referme la lourde porte de la cave, il sent qu'une main l'en empêche par derrière.

Il se retourne.

C'est Marthe, blême, les cheveux épars, le regard éperdu.

—Où vas-tu? dit le père, méprisant, le cœur glacé.

—Je te suis, puisque tu vas mourir!!

Sans hésitation, approuvant, il dit:

—Soit!

Le brouillard se dissipait. Le soleil luisait, encore pâle, mais déjà réchauffant la terre. Les collines, de l'autre côté de la Meuse, étaient noires de troupes ennemies. Bazeilles brûlait, sinistre réservoir d'obus qui portaient avec eux l'incendie. Partout, le crépitement d'une fusillade ininterrompue. La Maison blanche tenait bon. Dans le bois, à quelques centaines de mètres, on apercevait une fourmilière de chasseurs bavarois, noirs dans le feuillage vert des chênes, des ormes, des hêtres. La mort venait de là, mais la mort s'y abattait aussi, incessante, faisant de larges trouées comblées aussitôt. Ils gagnaient du terrain, d'arbre en arbre.

Lavidry alla prendre son poste devant une fenêtre qu'on avait bouchée avec des matelas, mais qui avait, depuis la première minute de l'attaque, reçu une si effroyable fusillade que les matelas gisaient dans la cour, déchiquetés comme sous la baguette d'un matelassier! La fenêtre était béante. L'officier s'appuya sur sa canne et attendit.

Marthe, comme un fantôme, s'assit sur une chaise dont le dossier venait d'être brisé devant elle par un projectile.

Elle était près de son père, très près, à le toucher.

Des soldats s'élancèrent:

—Diantre, votre place n'est pas ici.... Ça brûle!

Lavidry leur fit un signe:

—Laissez-la.

—Diable!

Ils savaient que les hasards de la campagne avaient amené le capitaine dans sa propre maison. Cette jeune femme était sa fille. Le père et la fille avaient tous deux une expression singulière de fatalité. Lavidry était calme. La jeune fille était calme, aussi, les yeux fermés, attendant le coup invisible qui, venant de là-bas, du petit bois de chênes, de hêtres et d'ormes, la frapperait et la délivrerait.

Les soldats, terrifiés par ces deux statues, reculèrent.

Et la tuerie continua; derrière sa brouette, dont les deux brancards en l'air étaient écornés par les balles, le petit soldat imberbe tirait rageusement.... Tout à coup, il s'arrêta et s'assura que sa baïonnette était bien ajustée.... Les Bavarois sortaient des broussailles.... là.... pas très loin.... On les voyait parfaitement.... On distinguait leurs traits.... Ils hurlaient, en s'avançant par bonds successifs.

Pendant cela, l'enfant s'était rendormi dans la cave obscure, sous ses jolis rideaux bleus. Les rugissements des vainqueurs et les cris des vaincus n'interrompaient pas le souffle égal de cette poitrine chétive. Là-haut, farouches, ils tuaient et se faisaient tuer. L'ouragan de fer, s'abattant sur la Maison blanche, berçait ce sommeil,—et les tombes, qui s'élevaient, protégeaient ce berceau....

Lavidry comprit bientôt qu'il allait être débordé, entouré et réduit à se rendre. Il fallait un effort pour se dégager. Du reste, il venait de recevoir, du commandant de Bazeilles, l'ordre de se replier sur la rue Basse et de se retrancher dans les premières maisons qu'on avait préparées, pendant les heures de nuit, pour la défense.

Il passa devant Marthe, sans même lui adresser un regard. Il s'élança dans le jardin.

Le clairon rallia les hommes.

Les Bavarois venaient de passer la limite du bois, qui ne les protégeait plus, et combattaient maintenant à découvert.

Alors, Marthe, de la fenêtre où elle semblait appeler la mort, la braver, et où les balles l'épargnaient toujours, Marthe assista à une inoubliable scène dont l'horreur resta gravée éternellement dans sa mémoire.

Les Français, ligne et infanterie de marine, occupant la maison, l'enclos et la barricade, étaient sortis tout à coup de leurs retranchements, baïonnette au canon, et couraient sur les Bavarois.

Une décharge meurtrière n'arrêta pas la folie de cet élan désespéré, héroïque.

Et Marthe vit les petits soldats s'abattre sur la troupe sombre, s'enfoncer là comme un coin.

Une mêlée affreuse, qu'elle regardait, presque morte, mais au milieu de laquelle, pourtant, elle ne suivait qu'un homme, un seul, son père.

Il ne se battait pas, son sabre était au fourreau. Et il était au plus épais de la tuerie.

Oui, oui, cela était clair, il cherchait la mort, de parti pris.

C'était affreux, pour le cœur de Marthe.

—Ce n'est plus pour faire son devoir et pour son pays qu'il se bat. Il veut mourir, parce qu'il a honte de sa fille et c'est moi, c'est bien moi qui le tue!

Et les bras qui se levaient sur l'officier impassible, il lui semblait à la pauvre fille, que c'était elle qui les dirigeait.... C'était elle, qui à ces baïonnettes avides, aux canons fumants de ces fusils, c'était elle qui montrait la noble poitrine paternelle dans laquelle sa faute avait mis tant de désespoir.... et qui leur disait: "Frappez là.... frappez au cœur, pour l'empêcher de souffrir...."

Elle mit la main devant ses yeux pour ne plus rien voir de l'odieux spectacle, mais quelque chose d'invincible abaissa ses mains et elle regarda, toujours, disant:

—Il meurt à cause de moi.... à cause de moi!......

C'était miracle qu'il ne fût point tué, courant ainsi qu'il faisait au devant des coups.

Mais ses soldats veillaient sur lui.

Lorsque le hasard de cette lutte corps à corps isolait tout à coup l'officier, les soldats se jetaient autour de lui, lui faisaient un rempart de leurs corps, émerveillés par cet admirable sang froid et ne comprenant point pourquoi leur capitaine avait fait le sacrifice de sa vie.

Déjà, trois fois, ils l'avaient arraché à la mort.

Déjà, trois fois, Darnetal l'avait sauvé, son fusil arrivant toujours à point pour détourner quelque blessure mortelle et la vengeance s'abattant aussitôt au bout de sa baïonnette faussée, rouge de sang jusqu'au canon.

Un triste sourire de Lavidry le remerciait:

—A quoi bon, Darnetal? disait-il.

—Plus souvent qu'ils auraient votre peau, mon capitaine, bien qu'on dirait tout de même, sans vous commander, que vous faites tout votre possible pour la leur laisser.

Tout à coup Marthe pousse un rauque cri de folie.

Un flot noir de casques à chenille, poussé par la cohue des réserves qui arrivent sans cesse, bouscule la petite troupe des Français et sépare l'officier de ses soldats.

Il est si près d'elle, le père désespéré, que Marthe le voit sourire à la mort qui, cette fois, est certaine.

Et comme si sa voix pouvait être entendue parmi ces rugissements et dans cet effroyable tumulte:

—Ne le tues pas! Vous voyez bien qu'il ne veut pas se défendre!......

Et elle tend les mains.

Il n'y a plus que de rares coups de fusil dans ce coin de bataille. Tout se passe à l'arme blanche.

Un officier bavarois, très grand, reconnait l'officier français qui le regarde, méprisant, appuyé sur sa canne.

Il se précipite sur lui......

Il dépasse Lavidry de toute la tête; il porte toute sa barbe, qui flotte sur le collet de son uniforme vert. Oh! cette figure, aux yeux bleus qui sont féroces, Marthe ne l'oubliera jamais et quelque chose, qui lui déchire le cœur et lui fait un horrible mal, lui apprendrait,—si elle avait le temps de réfléchir,—que cet homme blond jouera un rôle dans toute sa vie.

Lavidry veut se faire tuer, cela est visible, mais l'homme blond,—c'est un capitaine bavarois,—n'y prend pas garde.... Qu'importe! C'est un ennemi de moins, et l'opiniâtre résistance rencontrée là exalte les haines, déchaîne les férocités.

Il lève son sabre sur cette tête chérie, pâle et calme.

—Non, non, ne le tues pas! dit Marthe, les mains en avant.

Car elle voit tout cela et c'est épouvantable, mortel.

Mais le sabre ne retombe pas.

C'est encore Darnetal qui vient de sauver son officier. Trop loin pour lui porter secours,—il a vu le danger,—il a coulé une cartouche dans son chassepot et il a tiré; sa main est fatiguée, son bras est lourd à force d'avoir frappé; il a mal visé et la balle, éraflant le Bavarois, brise le sabre près de la poignée au moment où la lame atteignait Lavidry.

—Mince! c'est rien de la veine!

Alors Darnetal, avec d'autres, se précipitent, entourent leur capitaine, le forcent à reculer, l'entraînent avec eux,

Il est trop visible qu'il veut se faire tuer.

Ils l'ont compris. Ils s'y opposent. Ils emploient la force.

Il résiste. Il se débat. Il veut leur échapper.

—Laissez-moi! Je vous l'ordonne!.... Je suis votre chef!....

Mais ils ne l'écoutent pas. Ils sont entre la mort et lui!

Et il disparait, ainsi protégé, vers les premières maisons de la rue Basse de Bazeilles, où tout à l'heure la lutte continuera plus sanglante, pour ne s'achever que dans l'après-midi.

Marthe a vu son père délivré.

Et dans un élan de reconnaissance, elle n'a pu dire que:

—O mon Dieu, mon père chéri! mon Dieu, protégez le!

Car presque aussitôt une trombe noire de masses prussiennes s'abat sur la route s'éparpille dans les prairies, emplit les jardins, les champs, le bois, la maison.

C'est, de nouveau, l'ennemi, et cette fois, hélas! pour toujours.

Marthe pense alors au petit et se lève pour aller le rejoindre à la cave.

Un officier lui barre la route. Elle le reconnait et frémit.

C'est celui dont le sabre tout à l'heure menaçait son père.

En excellent français, il demande presque sans accent:

—Il reste des soldats dans cette maison?

Elle fait signe que non. Elle traverse les Bavarois qui la brutalisent, et, meurtrie, sanglante demi-morte, elle retrouve son fils.

Les hommes, sur un ordre de leur chef, fouillent la maison de fond en comble. Ce qu'il reste à briser ils le brisent.... En bas, les blessés se plaignent, indifférents à cette tourmente....

Mme Lavidry n'a pas cessé de prier. Morne, silencieux, Michel, dans l'impossibilité de combattre, écoute ce qui se passe, comprend la retraite, l'envahissement de la demeure.

Il va se mettre à la recherche de Marthe lorsqu'elle apparait.

Elle ne dit qu'un mot:

—Mon père n'a pas été blessé!...... Dieu a pitié de nous!!

Et levant la tête vers les lourds pas qui s'entendaient au-dessus:

—Maudits: maudits! et maudite soit la guerre!.....

Un éclat d'obus avait enlevé la barricade du soupirail. Les balles avaient pénétré par là, frappant au hasard dans le caveau, avec des ricochets dangereux. Rosalie était blessée légèrement. La grand'mère avait eu le front éraflé et un peu de sang colorait en rouge vif les bandeaux de ses cheveux blancs.

—Et lui? Et lui? dit Marthe angoissée.

—Lui, rien! dit la grand'mère.

Marthe prend l'enfant dans ses bras et le couvre de baisers en sanglotant.

—Ah! petit, petit, je ne sais pas ce que te réserve l'avenir et si Dieu me conservera auprès de toi pour veiller sur ta vie.... Mais si cela est et si je puis guider ta raison et me rendre maîtresse de tes instincts, jamais, non, jamais, tu ne seras soldat.... Je ne veux pas que tu te battes, je ne veux pas que tu sois obligé de tuer, je ne veux pas que l'on te tue! Jamais! jamais! Tu serviras ta patrie autrement.... Tu l'aimeras autrement.... Mais, soldat, je ne veux pas, après ce que j'ai vu, non, non, jamais!

Egarée, elle le caressait doucement, et parlait toujours comme si le pauvre petit, dans ses langes, avait été capable de l'entendre.

L'enfant, sous les baisers, s'était réveillé.

Et comme la mère se penchait au-dessus de lui, soudain, elle eut un coup violent au cœur, une joie immense. L'enfant la regardait. Et c'était la première fois!.... Jusque-là, ses yeux, vagues, n'avaient pas vu!.... Et ses doigts s'agitaient, s'écartaient doucement. Et la bouche mignonne demandait le sein maternel.

Et cela s'éveillait à la vie, dans les ténèbres de ce caveau, pendant qu'au clair soleil la mort, livide, courait en hâte, faisant en aveugle sa moisson sanglante, abattant les têtes et trouant les poitrines, brisant les jambes et arrachant les entrailles. Lui, le petit, dans les bras fiévreux de cette mère aux abois, semblait protester pour la paix, l'harmonie, l'amour.... Sur la Patrie agonisante, les ombres mortelles s'épaississaient, cependant que les yeux de cet enfant s'ouvraient à la lumière.... et distinguaient, en ce jour-là, sa mère, pour la première fois!

Marthe le remit dans son lit.

Et du milieu de ces horreurs et de cette abomination, le berceau bleu cachant le petit ange resta, comme un sourire......

La porte du caveau fut enfoncée et roula dans l'escalier.

En une seconde, des soldats les entourèrent, les chassèrent, les obligèrent, à coups de crosse, à remonter.

Marthe s'était débattue......

Elle avait voulu prendre son enfant; mais elle n'avait pu; ses cris, on ne les avait pas entendus; on ne la comprenait pas, du reste; elle se retrouva, séparée de sa grand'mère, de Michel, de Rosalie, sans savoir comment, tombée dans le jardin, étendue sur le sol jonché de débris, sans se rendre compte de ce qui s'était passé.

Alors devant elle, tout près, lui écrasant les pieds, passent quatre ou cinq soldats qui entourent un homme prisonnier,

Elle regarde, hébétée, cet homme.

D'abord elle ne croit pas que cela soit vrai....

Le prisonnier, c'est Michel, et ils l'entraînent....

Oh! vont-ils?

L'exécuter?.... Ou seulement le chassent ils de la maison?....

Mais voilà qu'on s'arrête devant le mur de la remise....

Michel l'aperçoit. Il est très pâle, mais sa tranquillité est absolue. Il lui sourit. Il lui crie:

—Adieu, je t'aime!

Elle comprend!

Non, non, cela ne sera pas! Elle ne laissera pas faire cela, par exemple, ou bien ils la tueront avec lui!

Elle est bien faible! Elle peut à peine marcher! Elle a tant reçu de coups! Elle retrouve pourtant toutes ses forces.

Elle se précipite sur les soldats, les écarte, se jette dans les bras de Michel et le serre contre elle frénétiquement.

—Va-t'en, va-t'en, chérie, je t'aime, je t'aime de toute mon âme.... Va-t'en.... ne reste pas ici.... ne vois pas cela, dit le jeune homme.

Les soldats l'écartent....

Elle leur parle.... Ils répondent durement.... Que disent-ils? Ils n'ont pas compris ce qu'elle demandait, elle ne comprend pas ce qu'ils répondent....

—Ce n'est pas vrai, on ne peut pas me le tuer.... Pourquoi le tuerait on?.... Vous voyez bien qu'il est blessé et qu'il ne pourrait pas tenir un fusil.... Son bras est brisé. Regardez plutôt....

Elle se tait. C'est inutile, puisqu'ils ne comprennent pas.

Soudain, l'officier à la barbe blonde parait.

Il s'approche. Il n'a plus l'air féroce de tout à l'heure. Il a le visage plus reposé. Mais les yeux sont froids. Est-ce qu'il y a un peu de pitié ou de justice derrière ces yeux?

Elle se jette à ses pieds:

—Monsieur, ne le faites pas tuer.... il est innocent de tout....

—Vous le connaissez?

—Oui.... c'est.... c'est mon mari.... dit-elle haletante.... le père de mon pauvre enfant tout petit.... Je vous jure qu'il n'a rien fait.... Personne n'a pu le voir.... Comment voulez-vous qu'il ait pu se battre contre vous, puisqu'il n'a qu'un bras de libre.... Assurez-vous-en.... Montrez sa blessure à l'un de vos chirurgiens....

—Je n'y peux rien.

—Par grâce, monsieur, par pitié!....

—Rien, laissez moi!

—Mais c'est un assassinat!

—Ce sera ce que vous voudrez....

Et comme il essayait de partir, de s'éloigner, elle lui étreignit les jambes, folle, et il l'entraîna ainsi, l'obligeant dans la boue du jardin à faire quelques pas.

—Lâchez-moi! Lâchez-moi! disait il.

Michel, calme, doucement disait:

—Ne le prie pas!.... Marthe! Tu vois bien que c'est inutile.

—Non, non, on ne te tuera pas.... Michel! mon ami! sans toi, comprends-tu, sans toi que deviendrai-je?

Et secouée par l'officier qui voulait se débarrasser d'elle:

—C'est un crime, entendez-vous...... ce serait un crime dont il faudrait que vous rendiez compte......

L'officier eut un froid sourire:

—Le croyez-vous vraiment?

Elle se releva, comme inspirée, dans une exaltation si extraordinaire que les soldats n'osaient même pas intervenir et porter la main sur elle.

—Oui, oui, je le jure, vous en rendrez compte!

L'officier souriait toujours.

—Eh bien, je veux en prendre seul la responsabilité......

Et lui écartant les mains, il se dégagea brusquement.

Et avant qu'elle eût pu s'y opposer, il s'était avancé vers Michel qui le bravait, la tête haute.

Alors elle vit, car elle vit cela, la pauvre enfant, elle vit le Bavarois appuyer son revolver sur le front du jeune homme et presser la détente.

Michel tomba comme une masse sans faire un mouvement, sans pousser une plainte.

Les yeux de Marthe s'écartèrent horriblement.

—Il l'a tué! Oh! mon Dieu, vous l'avez vu et vous l'avez laissé faire.... Il l'a tué!

Autour d'elle, plus personne.

Les soldats abandonnaient le jardin et la maison pour se porter en avant.

Seulement, sur la route et dans les champs, c'était le tumulte assourdissant de la masse énorme qui s'abattait sur Bazeilles.

Elle s'approcha de Michel en se traînant.

Il était renversé sur le côté.

Elle lui prit la main, doucement.

Et elle l'appela:

—Michel! mon pauvre Michel!

Puis, sans plus dire un mot, elle poussa un long, très long soupir, comme si toute sa vie, en cet instant, s'exhalait ainsi.

Elle se coucha sur le sol et ferma les yeux.

Et pourtant elle n'était pas évanouie. Mais elle sentait peser sur elle l'effondrement de toutes ces choses dont elle voyait les désastres; son malheur à elle faisait maintenant partie de la catastrophe générale: elle avait la pénible sensation de se sentir engloutie dans les abîmes entr'ouverts où roulait la patrie elle même.

Tout cela se mêlait dans sa tête en un chaos confus, les bruits de bataille, les sifflements des balles, les cris, le clairon, les canons lointains et les éclats des obus tout près, puis le visage irrité du père, son désespoir, ses appels à la mort, puis Michel traîné contre ce mur, Michel souriant, puis elle-même, folle, écrasée, livrée à des convulsions de terreur.... Et c'était tout!.... Non.... il y avait la douce figure de la grand'mère qui avait pardonné et qui reposait de ces horreurs. Et aussi le petit qui, dans ses langes, sommeillait......

Et longtemps, longtemps, jusqu'au soir, jusqu'après la bataille et la défaite, elle resta là, étendue sur le sol, le visage vers le ciel bleu immobile et pareille à une morte auprès de Michel mort......

III

La grand'mère vint l'arracher d'auprès de Michel.

—Viens, mon enfant, ma pauvre chérie.... viens.... ne reste pas là....

—Mais je ne veux pas l'abandonner... Je veux qu'au moins on lui rende les derniers devoirs.... Je ne veux pas que son corps soit confondu avec d'autres.... Je veux savoir où il faudra que je vienne pleurer, tout le reste de ma vie....

—J'y veillerai, chère et pauvre petite....

—Tu me le promets?

—Je te le jure!.... Mais viens.... ton enfant a besoin de toi....

Et la grand'mère entraîna Marthe, laquelle à chaque pas s'arrêtait pour se retourner, les yeux secs et fiévreux, le visage enflammé, quelque chose de désordonné en elle.

Ce fut Rosalie qui, dans la soirée, donna la sépulture à Michel, dans le jardin même.

Et elle planta tout de suite une croix sur la tombe.

Les Allemands ne l'empêchèrent pas.

La bataille était finie, les grondements du canon, incessants depuis quatre heures et demie du matin, ne s'entendaient plus; les sinistres bouches d'acier se reposaient.

L'armée s'était massée dans Sedan et, à Bazeilles, les Bavarois massacraient les paysans qu'ils rencontraient.

La Maison blanche était envahie.

Elle était à demi détruite et pourtant elle offrait un abri encore; les trois femmes et l'enfant étaient rentrés dans le caveau et les soldats qui avaient vidé la cave ne les inquiétait plus.

On semblait les oublier là.

Du reste, ni Marthe ni la grand'mère ne pensaient à elles-mêmes. Qu'était devenu Lavidry? Avait-il trouvé la mort tant souhaitée? Ou bien la mort, capricieuse, l'avait-elle dédaigné? Ah! comme elles auraient voulu savoir!!

La nuit était venue. La grand'mère, tout à coup, se leva:

—Cette incertitude est insupportable.. Je vais moi-même.......

—Où vas tu, grand'mère?

—Je ne sais pas......Où Dieu me conduira.... Je m'informerai.... Je saurai ce qu'est devenu le régiment de ton père...... Je demanderai où il s'est battu...... Je trouverai bien quelqu'un qui me dira si mon fils est blessé..... s'il est vivant; ou s'il......

Elle n'osa achever l'atroce pensée....

—Grand'mère tu ne peux aller seule, ainsi, je t'accompagnerai.

—Non. Et ton enfant? Que deviendrait-il? Reste...... Je n'ai plus rien à craindre...... On ne se bat plus......

Et elle partit, en effet, courageusement, pour ce triste pèlerinage.... se dirigeant vers Bazeilles, dont les maisons en flammes s'effondraient les unes après les autres.

Elle s'informait, auprès des Bavarois. Elle finit par en trouver qui parlaient français et qui lui indiquèrent la position de quelques ambulances.

Mais que de fois, le long du chemin, elle s'était penchée sur les cadavres qui, sur la route, marquaient les phases de la sanglante mêlée....

Elle rencontra ainsi des soldats du 34e, que la mort avait frappés, au moment où ils battaient en retraite.

Malgré la nuit elle finissait par lire les numéros sur le collet et sur le képi.

A continuer.

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.)

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.5 three months 75 cents.

VENTES A L'ENCAN

PAR LOUIS A. RICHARDS.

VENTE JUDICIAIRE.

Piano, meubles, etc., etc., au No 49 de la rue Villeré, (5me district, Alger) Succession de Veuve Annie A. Begué.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur, bureau, 129 (nouveau No 630) rue de la Commune, MERCREDI, 25 juillet 1894, à 10 heures A. M., en vertu d'un ordre sous la date du 10 juillet 1894, lancé par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Succession de Annie A. Begué, No 42,027 du dossier de la susdite cour et pour le compte de ladite succession, il sera vendu à l'encan:

Les effets mobiliers contenus sur les lieux 49 rue Villeré, 5me district, Alger, comprenant: un piano, des ameublements de salon et de chambre à coucher, sideboard, meubles de salle à manger et de cuisine, tapis, etc., etc.,

Conditions—Comptant.

15 juil—15 18 22 23 24 25

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SYNDIC.

Assortiment choisi de Cigares, Cigarettes, Tabacs à fumer, à chiquer et à priser, Pipes et Blagues; Coffre-fort, Compteur d'argent (cash register), Balance. Comptoirs, Rayons, etc.

—Aussi—

Cheval, Wagon et Harnais.

Terme du bail non payé.

C. E. Sarrazin vs ses Créanciers.

No 43,051.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau 159 rue de la Commune—JEUDI, 2 août 1894, à 11 heures A. M., au magasin coin des rues St-Louis et Decatur, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable juge Fred. D. King, de la dite Cour, Division B, actuellement en congé, en date du 19 juillet 1894, in re C. E. Sarrazin vs ses créanciers, Dossier No 43,051, il sera vendu à l'encan, savoir:

Un vaste assortiment de cigares, cigarettes, tabacs, un coffre-fort, un compteur d'argent (cash register) des comptoirs, etc.

Conditions—Comptant.

22 juil—22 23 29—août 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans la paroisse St-Bernard.

Succession de Lorenzo Medina.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue Commune—MARDI, 31 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans, Lne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 22 juin 1894, in re succession de Lorenzo Medina, Dossier No 42 120, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse de St Bernard, en cet Etat, étant à une distance d'environ 8 milles de la rivière Mississipi et mesurant un arpent de façade sur le côté gauche du Bayou Terre aux-Bœufs et ayant une profondeur de 40 arpents, bornée au-dessus par la propriété actuellement ou anciennement appartenant à R. F. Serpas, et au-dessous par la propriété appartenant actuellement ou anciennement aux héritiers de Lorenzo Medina. Mais de la propriété ci-dessus décrite, il faut excepter 73 pieds de façade sur la rive gauche du Bayou Terre aux-Bœufs, sur une profondeur de 1 1/2 arpent appartenant à Charles Léon; lesquels 73 pieds de façade doivent se compter commençant à la limite inférieure de la portion de terre ici décrite, et venant vers la rive Mississipi.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. D. Alexander, notaire. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent à la vente et assumera les taxes de 1894.

24 juin—juil 1 8 15 22 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage rue Moralès.

Succession de Marius Baron.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 42,540, Division D

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune — MARDI, le 31 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 22 juin 1894, et un autre ordre en date du 28 juin 1894, dans l'affaire de la succession de Marius Baron, je vendrai à l'encan savoir

Une certaine moitié de lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Morales, Mandeville, Espagne et Bons-Enfants, désigné comme le lot A, en date du 15 janvier 1853, et mesurant 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Morales sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations consistent en un joli cottage-résidence, connu par le No 546 rue Morales, bien subdivisé, hangar, cuve, etc., en face de l'Eglise Annonciation, près de toutes les commodités, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, avec billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété et portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final; ensemble avec toutes les autres clauses usuelles. L'acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant à la vente.

29 juin—29 30—juil 1 8 15 22 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN LOT DE TERRE RUE MORALES.

Succession de Laura Briengier, veuve d'August N. Baron.

No —— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau No 159 rue Commune.—MARDI, 31 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 72 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 19 juin 1894, et d'un ordre supplémentaire en date du 28 juin 1874, dans la succession de Laura Briengier, veuve d'August N. Baron. Dossier No 42,541, il sera vendu à l'encan, à savoir:

La moitié la plus rapprochée de la rue Espagne, d'un lot de terre situé dans le Troisième district de cette ville désigné par le No 8, dans l'ilet borné par les rues Morales, Bons-Enfants, Mandeville et Espagne, sur un plan par C Giroux, le 15 janvier 1853, et déposé en l'étude de Joseph Cavillier, ancien notaire.

La dite moitié est désignée par la lettre B, et mesure 26 pieds 7 pouces 2 lignes et 9 points de face à la rue Morales, sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces 2 lignes et 5 points entre lignes parallèles, la dite propriété attenante au joli cottage connu par le No 546 rue Morales, près de toutes es commodités, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement; ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1894, l'acte de vente pardevant Théo. Bu son, notaire, aux frais de l'acquéreur; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

30 juin—30—juil 1 8 15 22 31

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages dans le Premier District.

No 143 rue Race, entre Magazine et Constance.

A l'Encan.

Succession d'Andrew Brown.

No 29,723.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED G. GREEN, encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 8 août 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 26 juin 1894, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir.

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Race, Constance, Robin et Magazine, désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan fait par Schreiber, le 28 avril 1837, les dits lots mesurent chacun 25 pieds 8 pouces et 4/74 une ligne de face à la rue Race sur une profondeur de 120 pieds (au pied américain). Etant la même propriété acquise par feu Andrew Brown de Mme J. Callender et Mlle E. M. Callender par acte passé pardevant D. J. Ricards, ancien notaire en cette ville, le 28 juin 1857. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages connue par le No 143 rue Race, ayant galerie de face et corridor; et au premier étage, 6 chambres dans la bâtisse principale et une bâtisse à deux étages dans le fond ayant 8 chambres.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit d'un et deux ans, avec billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la date de la vente jusqu'à paiement final, l'acte de vente devra contenir les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour forcer la collection des dits billets, le pacte de non aliénando.

Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1894, en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Hewes T. Gurley, notaire.

1er juil—1 8 15 22 29—août 5 8

THE LEON QUEYROUZE

Commission Co. Limited

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE

—DE—

LIQUIDATEUR

DE LA

Fameuse Abita Ice Bottling and Manufacturing Company, Limited.

Une Grande Occasion

POUR LES

CAPITALISTES ET AUTRES.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129, nouveau numéro 631 rue Commune—Le MERCREDI, 1er août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 18 juin 1894 et signé le 26 juin 1894, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de la Abita Ice Bottling and Manufacturing Company, Limited, maintenant en liquidation, No 42,274 du Dossier de la dite Cour, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite compagnie, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° **Un certain morceau ou parcelle de terre**, ensemble avec toutes et particulièrement les droits, titres, privilèges bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé à Abita Springs, paroisse St Tammany mesurant conformément à un plan de W. H. R. Hanges, voyer de paroisse, daté le 20 mars 1891, à savoir: commençant au poteau B, à une 1/2 action du creek, 20 pieds du centre de la voie du chemin de fer East Louisiana et s'étendant parallèles au même jusqu'au poteau A, 528 pieds, puis au poteau C, 55 pieds, puis au poteau E parallèles à la première ligne, puis 55 pieds au point du commencement.

2° **Une autre certaine portion de terre**, avec les droits, titres, privilèges, bâtisses et améliorations qui s'y rattachent, situé à Abita Springs, paroisse St-Tammany, mesurant, conformément à un plan de W. H. B. Hanges, arpenteur de paroisse, etc., savoir:

Commençant à Post C, s'étendant le long du droit de passage de l'East Louisiana Railroad, au Post F, 528 pieds, de là, suivant les détours du creek au Post E environ 600 pieds, de là suivant la ligne de Level Street au Post D, 917 pieds; de là, au point de départ C, 94 pieds.

Les améliorations consistent en bâtisses en bois contenant les machines de modèles les plus récents et les plus perfectionnés pour la fabrication de la glace et de la mise en bouteilles de l'eau des Abita Carbonized Springs.

Conditions—Comptant sans estimation.

Les taxes pour l'année courante (s'il y en a) devront être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant G. LeGardeur, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er juil—1 4 11 18 22 25 29 30 31—août 1

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Magnifique Occasion pour un Acquéreur.

UN SUPERBE MOULIN A SCIE,

A STRADER, LOUISIANE,

—ENSEMBLE AVEC—

Une Grande Quantité de Terres Plantées de Cyprès l'Environnant,

—SUR LE—

Chemin de Fer Illinois Central

—ET LE—

Bayou Manchac.

PROPRIETES SITUEES

Dans la Paroisse Tangipahoa

Smith Brothers & Co., Limited,

—ET—

Gentry Brothers

—VERSUS—

W. J. Athens Lumber Co., Limited

No 40,887—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E

MERCREDI, 15 AOUT.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau nouveau numéro 123 ancien numéro 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 15 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 juillet 1894, à l'encan, il sera vendu—

1° **Une portion de terre** avec toutes les améliorations qui s'y trouvent comme il est décrit sur un plan du voyer de Geo. H. Grandjean, ingénieur civil, en date du 6 juillet 1894, comme suit. Le terrain ci-dessus mesure, Green measures, trois (3) chaînes de largeur sur le côté Est et cinq (5) chaînes de largeur sur le côté Ouest du centre du chemin de fer Illinois Central R. R. sur une longueur de vingt chaînes, partant du Quarantième poteau de mille du Illinois Central R. R. et s'étendant vers le sud. Les frontières nord et sud sont perpendiculaires et ceux de l'est et l'ouest sont parallèles à la voie du chemin de fer contenant dix (10) acres, ouest et six (6) acres est du chemin de fer, total seize (16) acres comprenant toutes les améliorations maintenant existant à Strader, paroisse Tangipahoa, Lne, et étant dans la section 28, Township 8, Range 8, District Greensburg, East La., de la susdite il doit être exclu le droit de la voie, s'il y a, de la Compagnie de Chemin de fer Illinois Central. Les améliorations consistent en un nouveau moulin à scie, avec tous les appareils modernes, une confortable maison pour pension et plusieurs cottages bien situés sur le Bayou Owl et sur le chemin de fer Illinois Central.

2° **I e N. E. 4 de la section 29 dans le** township 8 sud du Range 8 Est, dans le district de terre de Greenburg, renfermant cent soixante (160) acres, d'après la patente de l'Etat No 2,237, en date du 8 février 1876. Toute la section 28 contenant six cent soixante huit au centième (600.68 A) acres, excepté la portion ci-dessus de terre et les améliorations décrites dans la section 1, et avec la partie fractionnelle Nord de la section 23 contenant cent soixante-un et quatre-vingt-un et huit centièmes (161.08) acres, le tout dans le township 8 Range 8 Est du district de terre de Greenburg, la dite terre comprise dans le 40e mile post de l'Illinois Central Railroad, et située près de ce 40e post, et bornée au nord par les terres de Jacob Prince, à l'ouest par la terre de Branch et au sud par le North Pass Manchac.

Conditions. comptant. Les taxes de 1894 devront être assumées par les acquéreurs. 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Morgan Gurly, notaire.

13 juil—13 15 25—1 8 15 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Second District.

COTTAGES,

Prieur, près l'Avenue Ursulines.

Succession du Rév. Hyacinthe Tumoine.

No 41,180.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau, nouveau numéro 123, vieux numéro 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 15 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 juillet 1894. Dossier No 41,180 pour le compte de la susdite succession, à l'encan il sera vendu—

1° **Un lot de terre** situé dans le faubourg Tremé, en cette ville dans l'ilet compris entre les rues Prieur, Roman, St-Philippe et Ursulines, désigné par le No 10 de l'ilet numéro 13, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 22 décembre 1836, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire; le dit lot de terre mesure, au pied américain, 31 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Prieur, 31 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne du fond et 107 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur. Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent consistant en un cottage simple en bois, 5 chambres et galerie sur le côté et désigné par le numéro municipal 185 rue Prieur.

2° **La moitié indivise du lot de terre**, situé dans le faubourg Tremé, en cette ville, désigné par le No 11 de l'ilet No 13, borné par les rues Roman, Prieur, St-Philippe et Ursulines, sur un plan de A. D'Hémécourt, en date du 22 décembre 1836, et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire en cette ville; le dit lot mesurant, au pied américain, 31 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Prieur, 33 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur dans le fond, et 96 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10. Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en un cottage simple en bois, 3 chambres et désigné par le numéro municipal 183 rue Prieur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894, en sus du prix de son enchère, et fera un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Antoine Doriocourt, notaire.

11 juil—11 18 25 août 1 8 15

QUEEN & CRESCENT ROUTE — 26 HOURS TO CINCINNATI — SHORTEST QUICKEST AND BEST WITH THROUGH SLEEPING CARS — 11 HOURS TO BIRMINGHAM

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73 ...CHARTRES......73

ASSURANCES.

Onzième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année échue le 31 Décembre 1893:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$562,133 53	
Sur risques de rivières	11,998 66	
Sur risques de mer	5,962 52	
		$580,094 71
A ajouter:		
Primes non acquises de 1892		154,936 89
Total des primes		$735,031 60
A ajouter		
Intérêt et profits et pertes		6,631 36
Total des recettes		$741,662 96
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$283 094 43	
Sur risques de rivières	1 943 47	
Sur risques maritimes	3,215 28	
	$288,253 18	
montant réservé l'année passée (1892) pour pertes non-ajustées	43,910 48	
Total pertes payées pour 1893	$244,342 70	
Primes remboursées cancellations et commissions	185,272 57	
Réassurances	47,801 99	
Taxes et licences	12,255 39	
Dépenses générales, bureau local et agences, salaires loyer, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires, annonces, etc.	57,290 89	
Total des déboursés		$546,963 54
Balance		$194,799 42
Fonds de réserve de 1892		14,264 90
		$209,064 32
Réservé pour risques non terminés de 1893	$138,016 96	
Réservé pour pertes non ajustées de 1893	44,833 30	
Réserve et fonds de surplus	26,214 06	
		$209,064 32

ACTIF

La compagnie possède l'actif suivant:

Comptant en main—		
En banque	$73,640 73	
Au bureau	12 67—	$73,653 40
$85,000 bons consolidés de la ville de la Nlle-Orléans, émission Crossman		86,700 00
$115,400 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, incluant les numéros tirés		192,424 80
$50,000 bons de la Louisiane 4 pour cent, nouveaux		48,000 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)		10,220 00
25 actions de la N. O. Warehouse Company		525 00
Une action du Louisiana Sugar Exchange		125 00
Une action French Opera House Association		100 00
Primes en cours de perception		93 911 12
Meubles, accessoires—coffre-forts, Mappes, etc., bureau local et agences		3,689 00
		$509,348 32

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve et de surplus	26,214 06
Réservé pour risques non expirés de 1893	138,016 96
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1893	44,833
Dividendes non payés	284
	$509,3[illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce 17 janvier 1894, Nouvelle-Orléans.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans certifions par le présent après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation

(Signé) FRANK RODER, FRED. G. ERNST, JOSEPH SCHWARTZ, THOS. J. WOODWARD, Comité de finances.

Nlle-Orléans, Lne. 1er janvier 1894

18 jan—1m

Vingt-septième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Incorporée 20 février 1866. Réincorporée 17 janvier 1891

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1893:

Primes sur incendies	$252,605 68	
Primes maritimes	867 79	
Primes des rivières	384 47	
	$253,857 94	
A ajouter: Primes non acquises de 1892	47,378 85	
Total		$301,236 79
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$20,022 35	
Moins salaires et dépenses générales	14,107 95	
		5,914 40
Fonds de surplus, 1892		6,481 69
Total		$313,632 88
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$113,159 28	
Sur risques maritimes	382 77	
Sur risques de rivières	134 33	
	$113,676 38	
Réassurances	49,033 51	
Primes remises et commissions	77,109 10	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	7,829 78—	247,648 27
Profits bruts		$65,984 11
Réservé pour—		
Primes non expirées de 1893	$49,616 94	
Pertes d'incendies non payées	15,201 32	
Fonds de surplus	1,165 85—	65,984 11

ACTIF.

Billets pour primes	$161 39
Primes en voie de collection	38,269 25
Prêts sur nantissement	2,500 00
Prêts sur hypothèques	1,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	86,852 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	32,201 50
Bons d'Etat de la Louisiane	10,275 00
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	65,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	17,796 58
	$265,984 11

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	1,165 85
Réserve pour primes non expirées	49,616 94
Réserve pour pertes non payées sur incendie	15,201 32
	$265,984 11

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. HASSINGER, Président.

E. MERILH, Vice-Président

ERNEST CHASSANIOL, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de janvier 1894.

GEO. H. BRAUGHN Notaire.

14 jan—1m

(Autrefois remède du Dr Craig pour les reins.)

Préparation végétale, le seul remède sûr pour la maladie de Bright, le Diabète et toutes les affections des reins, du foie et de la vessie.

Certificat de 1er ordre à l'appui.

Pour la guérison du Diabète, demandez Warner's Safe Diabetes Cure.

Pour la guérison de la maladie de Bright et les autres affections demandez Warner's Safe Kidney and Liver Cure.

Warner's Safe Remedies sont vendus par tous les pharmaciens et marchands de médicaments.

H. H. WARNER & CO., Propriétaires, Rochester, N. Y.

Demandez les brochures et certificats.

Agent pour la vente en gros à la N-Orléans I. L. LYONS.

1janv—1an—M.I.S.—vbo

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Orléans, Lne.

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans), elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation des corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY, son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, d'ester et de défendre en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles, d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif d'assumer toutes les obligations de la "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans," et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment réunis et retournés à cette Compagnie, de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés, de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront au scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital, et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, le ou les commissaires restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakespeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé):

H. C. BOUCHER et autres.

JAS. GUYOL.

R. A. TICHENOR.

GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne, 11 janvier 1893.

(Signé) GEO. GUINAULT

Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurances des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

15 janv—1 fev 30

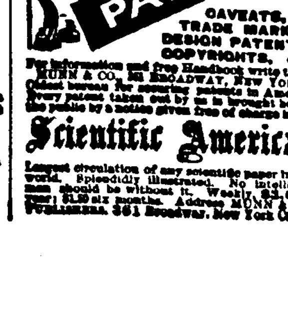

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.

L'Abeille de
Bureaux
NEW ORLEANS ... ING ...
Entered at the P... as Second Class M...
NOUVEL...
MARDI, ...
PRIX DE ...
ÉDITION ...
La questio...
plexi...